L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX, No. 73 RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLEANS.
DIMANCHE MATIN, 11 FEVRIER.

Louisiane.

Nos deux excellents confrères *Le Meschacébé* et *la Louisianais* traitant, avec l'autorité que donne le talent, la défense de la langue française en Louisiane. L'espace nous manque pour donner dans ce numéro des extraits de leurs articles.

Nous lisons dans le *Meschacébé*:

Le *Herald* rapporte que l'ingénieur Owen McLeran s'occupe activement du drainage de Hahnville et fait creuser un large et profond canal d'égout dans la rue Shaw.

—Le même journal nous apprend que 300 pieds de levée se sont affaissés en face de l'habitation Bougère, et 100 pieds devant la propriété Gassen. M. Bougère, n'ayant pas une foi bien robuste en la Compagnie des levées dont le *Herald* invoque le secours peu gratuit, s'est aidé lui-même, et, grâce aux ressources dont il dispose, a promptement opposé à l'invasion du fleuve un rempart provisoire.

Nous empruntons ce qui suit au *Louisianais*:

ITEMS. — Le fleuve monte, monte et monte.

Les habitants réparent leurs levées.

—Le Mississippi, selon sa généreuse habitude, charrie sycomores et cipres.

Les faiseurs de radeaux sont à l'œuvre.

—Est-ce que l'hiver serait fini?

Les pêchers s'étoilent, les pruniers se poudrent, la vigne commence à pleurer, la sève monte à tous les arbres, et l'on voit des moqueurs se poursuivre.

CHAMBRE DES DEPUTÉS.

LES EMPRUNTS ÉTRANGERS.

Séance du 23 janvier.—L'ordre du jour appelle la discussion du projet de résolution présenté par M. Pascal Duprat et tendant à faire nommer une commission d'enquête sur les emprunts d'États étrangers.

M. Lockroy dit que cette proposition, qui est une importation anglaise, a un double but: une enquête sur les emprunts étrangers et la recherche des mesures propres à défendre les capitaux français sans porter atteinte à la liberté.

Deux rapporteurs successifs se sont préoccupés de dispositions préventives ou restrictives qui pourraient être prises pour défendre l'épargne nationale. Ces mesures sont-elles réalisables? L'orateur ne le pense pas. L'enquête parlementaire en Angleterre n'a abouti à aucune mesure législative, elle s'est contentée d'éclairer le public en portant les faits à sa connaissance.

La législation actuelle, l'ordonnance de 1823, l'article 14 du code civil suffisent pour la protection des capitaux français.

On ne peut se faire une idée de la loi que la commission a en vue. Pour compléter ces dispositions, il n'est pas possible d'admettre que la commission que l'on propose de nommer aura pour mission de créer un projet de loi; c'est un procédé ansi parlementaire. Les commissions ne peuvent travailler que sur une proposition ferme.

La véritable doctrine est dans l'enquête anglaise.

C'est à l'épargne à se défendre elle-même. A la tutelle politique et à la tutelle administrative, il ne faut pas ajouter la tutelle financière. (Très bien! très bien! à gauche.)

Aurait-on l'intention de faire une loi qui consisterait à donner un caractère officiel à certaines affaires? Qui ne voit les inconvénients d'un pareil système? En voulant supprimer l'escroquerie, on s'expose à la légaliser. (Très bien! sur divers bancs.)

M. Dréo, rapporteur, dit que l'enquête a pour but d'éclairer la commission, qui n'est pas encore convaincue qu'une loi soit possible. C'est après avoir constaté le mal qu'elle se prononcera et jugera s'il est utile ou non de faire une loi.

Le public saura que la chambre s'est occupée de ses intérêts.

On a dit que l'Angleterre, après l'enquête, avait conclu qu'il n'y avait rien à faire. C'est une erreur. La commission anglaise ne repousse pas toute disposition législative.

Elle propose au contraire des dispositions spéciales, qui sont au nombre de cinq, pour protéger les souscripteurs. Si la commission n'a pas donné des résultats plus importants, c'est parce qu'elle s'est heurtée contre le mauvais vouloir de la corporation des agents de change: cet obstacle ne se rencontre pas en France, mais il ne faut pas pour cela se dissimuler les difficultés de l'œuvre. C'est parce qu'elle a compris ces difficultés que la commission n'a pas proposé de loi, mais bien une enquête qui conduira à la découverte du remède, si le remède existe.

Faut-il craindre que cette enquête porte le trouble sur le marché? La commission ne l'a pas pensé. Elle a cru qu'au point de vue financier aussi bien qu'au point de vue moral il était bon de faire la lumière. La France est assez forte et assez calme pour la supporter. (Très bien! très bien! sur divers bancs.)

M. Lockroy dit qu'il n'a pas attaqué l'enquête, mais seulement une espérance de projet de loi qu'il considère comme irréalisable. Le parlement anglais a repoussé toutes les mesures répressives ou préventives qui lui avaient été proposées, il a déclaré qu'il n'y avait rien à faire au point de vue législatif. On ne peut espérer que la commission française sera plus habile ou plus heureuse. En votant les conclusions de la commission, la chambre votera quelque chose d'obscur, c'est-à-dire qu'elle compromettra son autorité et sa dignité, comme elle a failli le faire à la fin de la séance dernière quand elle a été appelée à voter un ordre du jour en faveur des petites compagnies. On a évité ce danger en demandant ce qu'il y avait au fond de cet ordre du jour. Il faudra que la chambre sache ce qu'il y a au fond de la proposition de loi qui lui est aujourd'hui présentée. (Mouvements divers).

M. Dréo, rapporteur, répond que les mesures à prendre résulteront du travail de la commission d'enquête. Dans tous les cas, le public saura que la question aura été examinée dans son intérêt, et la lumière sera faite. (Aux voix!)

Le projet de résolution est mis aux voix et adopté.

—Le *Courrier de la Gironde* publie la lettre suivante:

"Laffitte Grand-Orme.

"Monsieur le rédacteur,

"J'ai trouvé le phylloxera fourmillant sous la feuille du fraisier ananas, seulement celui que l'on cultive dans les vignes.

"Il sera donc accompli la période de ses transformations avant la pousse de la vigne, et s'il a vécu sur les fraisiers, en fin mars, la pousse de la vigne sera intacte, ainsi que partout où l'on cultive le fraisier ananas en grande culture. Cette découverte intéressera tout le monde des viticulteurs. J'espère que vous serez un des premiers à la publier.

"AMÉLIA DE BOMPAR."

—Le *Church Intelligencer* publie des lettres qui lui sont adressées par les membres de l'expédition anglaise qui se rend de Zanzibar au lac Victoria-Nyanza, au centre du continent africain. Cette expédition comprend quatre troupes d'exploration. La première, que dirigent MM. O'Neill et Clark, est arrivée à Mpwapwa le 21 août; la seconde, commandée par le Révérend C. Wilson et M. W. Robertson, devait atteindre cet endroit le 10 septembre; la troisième et la quatrième, sous les ordres de M. Mackay et du lieutenant Smith, n'étaient attendues à Mpwapwa qu'en octobre.

ALEXANDRE DUMAS ET LE DIVORCE.—Alexandre Dumas vient d'adresser la lettre suivante à M. Léon Laya, qui fait des conférences en faveur du divorce.

"12 janvier 1877.

"Mon cher Laya,

"Personne n'est plus de votre avis que moi et *Tue la* de *l'Homme-Femme* n'est pas autre chose que l'attaque à une loi qui ne laisse à l'homme trompé d'autre ressource, s'il veut redevenir libre, que de devenir meurtrier.

"Je suis sûr que vos arguments sont excellents, puisque vous pouvez les prendre dans le droit aussi bien que dans la logique, mais n'oubliez pas celui-ci:

"L'honnête homme, dans certaines circonstances que lui a faites le mariage indissoluble, a intérêt à tuer. Il cesse d'être esclave pour devenir libre, et il se tire du ridicule par l'héroïsme dramatique.

"Tout l'argument de nos adversaires est dans la tradition religieuse, dans l'union que Dieu a faite aux âmes et que seul il peut séparer. C'est cet argument qui mène au mariage civil, et Dieu, n'ayant pas été convoqué se trouve alors n'avoir plus rien à y voir; un excès mène ainsi forcément à un autre.

"Enfin, l'indissolubilité du mariage fournit à l'adultère de la femme, principalement, toutes les excuses que notre littérature fait valoir au théâtre et dans les romans......Les autres pays de l'Europe qui s'étonnent que notre littérature roule toujours ou le plus souvent sur l'adultère, ne remarquent pas qu'ils ont le divorce, eux; et que, par conséquent, ils peuvent avoir une autre littérature. Il est vrai que cette autre littérature ne produit pas grand'chose, mais c'est la loi du pays, etc., etc.

"Je ne sais pas pourquoi j'ai l'air de vous donner des renseignements; vous en savez plus long et vous direz mieux que moi là-dessus.

"A vous et bonne chance.

"ALEXANDRE DUMAS."

—Tous les procès en calomnie, intentés par Mme de Montijo à plusieurs journaux de Paris et des départements, ont été gagnés par elle. On calcule que le chiffre des dommages-intérêts auxquels ces journaux ont été condamnés, atteint aujourd'hui la somme de 111,800 fr., dont doivent profiter les pauvres, à qui la demanderesse en fait partie abandon.

(*Correspondance bleue*)

—Confidences mondaines:

—Et à toutes ces jolies et tendres choses que vous a débitées ce beau jeune homme, qu'avez-vous répondu?

—Rien.

—Oh! c'est peut-être beaucoup.

LA POLITIQUE DU CENTRE GAUCHE.—Le centre gauche de la Chambre des Députés s'est réuni le 23 janvier, afin de procéder à l'installation de son nouveau bureau.

M. de Marcère, récemment élu président, en prenant possession du fauteuil, a prononcé le discours suivant, qui a été à diverses reprises très vivement applaudi:

"Messieurs,

"Vous m'avez appelé à l'honneur de présider votre réunion dans une circonstance qui donne un caractère particulièrement précieux pour moi à cette marque de votre sympathie et de votre estime. J'en suis profondément touché, mes chers collègues, et il me tardait de vous en exprimer ma reconnaissance.

"Vous avez voulu, en m'imposant une responsabilité dont je sens le poids, récompenser ma fidélité à la pensée politique qui a groupé sous le titre de centre gauche un grand nombre d'hommes appelés à la vie publique par la liberté reconquise. Cette fidélité, non seulement vous l'attestez, mais encore vous la justifiez; et l'honorant comme vous le faites: elle est justifiée en effet par la cause que nous servons.

"S'il était nécessaire, après tant de déclarations faites et tant d'actes accomplis, de définir la politique du centre gauche, je vous ramènerais par la pensée à la naissance de notre parti. Nous nous appelions alors les *républicains conservateurs*. Ce que nous étions dès le commencement, nous le sommes encore aujourd'hui.

"Nous sommes des républicains et des libéraux: nous avons voulu fonder et nous voulons maintenir une république qui rassure, et non un gouvernement qui effraie; nous tendons à substituer dans la nation l'esprit républicain à l'esprit de parti; nous associons dans un même dévouement les principes démocratiques et la liberté; dans notre conduite politique enfin nous subordonnons tout aux intérêts sacrés de la France.

"Convaincus, après tant d'essais stériles, que notre pays, fortement imprégné d'idées démocratiques, ne pourra s'organiser en un gouvernement libéral qu'à l'aide d'institutions républicaines, nous avons travaillé au triomphe d'une cause qui fut pendant longtemps celle d'un parti, et dont nous avons la généreuse ambition de faire cause nationale. Il n'y a pas, en effet, d'intérêt plus grand pour les Français que de s'unir enfin dans une idée commune sur la forme de leur gouvernement et de faire cesser des divisions qui affaiblissent et qui déchirent la patrie.

"C'est notre œuvre particulière s'il était permis de distinguer dans des efforts communs tendant au même but—de rallier à la république les esprits de bonne foi, mais hésitants, qui ne demandent qu'à être convaincus, et d'y rattacher les intérêts qui veulent être rassurés. Nous continuerons notre tâche avec cette foi qui fait les œuvres vivantes et qui nous a portés à entreprendre cette chose si difficile de fonder un régime politique durable. Et quel autre régime mieux approprié à tous aurait plus de gages de durée que le nôtre?

"Mais, pour achever notre œuvre, Messieurs, il nous faut rester fidèles à notre programme et à nous-mêmes. La confiance que le pays nous a si souvent témoignée nous restera acquise à ce prix.

"Tout en réservant les opinions qui font notre individualité propre, sur les questions de gouvernement et de législation, dans lesquelles nous ne pourrions, sans abdiquer, abandonner nos préférences, nous maintiendrons sur le terrain constitutionnel l'union politique qui fait la force de la majorité du Parlement. Cette union, les souvenirs de nos luttes communes la rendront facile; l'intérêt de notre cause l'exige, et nous n'irons pas la rompre lorsque, après nous avoir tant servi à fonder la république, elle peut être encore nécessaire pour la défendre.

"Ces principes dictent notre règle de conduite dans nos rapports avec le gouvernement et avec les groupes parlementaires qui constituent la majorité dont nous faisons partie. Nous avons donné notre confiance et nous devons notre appui au ministère, dont le chef éminent exprimant notre pensée même, disait naguère qu'il est *profondément républicain et profondément conservateur*. Nous donnerons notre concours fidèle à nos amis des gauches, qui, dans la même pensée d'union dont nous sommes animés, ne nous demanderont pas de sacrifices impossibles. Nous travaillerons enfin, pour notre part, à maintenir entre les pouvoirs publics l'accord nécessaire pour assurer la marche régulière de nos institutions et pour montrer à la France que, sous les auspices de M. le maréchal-Président de la république, elle peut, aussi noblement que sous les régimes du passé, poursuivre en paix ses nouvelles destinées."

—L'existence des serpents de mer monstrueux tend à s'accréditer de plus en plus en Angleterre. Le capitaine Drevar, du brick *Pauline*, qui vient d'arriver dans la Mersey, s'est rendu avec son équipage au tribunal, et, devant le juge Raffles, a affirmé sous serment l'exactitude de la déclaration suivante:

Le 8 juillet, il se trouvait sur la côte du Brésil, un peu au large du cap Saint-Roque; il aperçut trois grands cachalots tout près de son bâtiment. Autour du corps de l'un d'eux était enroulé un énorme serpent qui, de la tête à la queue, paraissait mesurer trente pieds; la circonférence de son corps à la partie la plus grosse était de huit pieds environ. Le serpent, pendant quinze minutes, fit plusieurs fois le tour du corps de sa victime, puis tout à coup plongea entraînant avec lui le cachalot.

Le 13 juillet, il revit à 200 mètres de la *Pauline* un serpent semblable; il glissait sur la surface des eaux, la tête et le cou à l'air. Le capitaine tit feu; mais l'animal plongea et disparut.

UNE MAUVAISE PLAISANTERIE.—Une dramatique aventure s'est passée, hier, 25 *bis*, rue des Deux Ponts.

La concierge, Mme veuve Ravenot, était, dit l'*Événement*, en train de tricoter, les yeux baissés sur son ouvrage, lorsqu'une voix sinistre lui parla tout à coup par son vasistas, demandant d'un ton creux:

"Est-ce ici le conservateur du cimetière, s'il vous plait?"

Mme Ravenot leva les yeux, jeta un cri étouffé et tomba sans connaissance à la renverse. Il y avait terriblement de quoi, car elle venait de constater que la voix funèbre appartenait à une tête de mort qui s'était encadrée dans le vasistas!

A son cri, cependant, des voisins étaient accourus, et l'on avait appréhendé aux vertèbres le propriétaire du crâne. Celui qui se l'était ajusté était un mauvais plaisant du nom de Félix Potiron, locataire de la maison.

Il a été conduit au poste, pendant qu'on faisait revenir à elle la pauvre concierge épouvantée.

—Avis aux hommes de ménage.

Un de nos amis vient de trouver un truc excellent pour conserver des volailles tendres et du poisson frais.

—Dites-moi, fait-il en s'adressant à la marchande, je suis maître de pension,—désignez-moi donc vos volailles les plus avantageuses,—vous comprenez?—j'entends les plus dures......

—Quant au poisson,—même manège pour les moins frais.

Or, une fois qu'on les lui a désignés, il prend les autres.

—Un joli mot d'enfant.

On a mené bébé au théâtre.

En entrant dans la loge, on lui recommande de faire silence, le rideau étant levé.

Aussi, à la vue de tant de monde recueilli, est-ce à voix basse qu'il dit à sa mère:

—Maman, faut-il faire le signe de la croix?......

UN CLOWN EMPALÉ.—Un clown du Cirque américain regardait deux joueurs de billard; en le pris de marquer les points, ce qu'il se mit en devoir de faire en se servant pour cela d'une queue de billard. Entre temps il s'amusait à s'enlever sur la pointe de cette queue et venait s'asseoir dessus, conservant un équilibre parfait. Il avait parfaitement réussi deux ou trois fois cette expérience, quand à la quatrième ses deux mains glissèrent et il s'empala, se faisant une horrible blessure.

On le transporta en toute hâte à l'hospice Saint-Antoine, où on lui a fait subir l'opération. Mais son état est très grave et les médecins désespèrent de sauver ce malheureux.

—Quelques chiffres intéressants à propos de l'organisation intérieure de la *Revue des Deux Mondes*, sur laquelle la mort de M. Buloz vient d'appeler de nouveau l'attention.

La propriété de cette publication se divise en parts de fr. 10,000 et en demi-parts de fr. 5,000 représentant un capital de fondation de fr. 425,000.

En 1875, tout compte fait, les bénéfices ont atteint presque cette somme, soit fr. 420,995 88.

On le voit, c'est de l'argent placé à cent pour cent, et ces intérêts si productifs accroissent, d'année en année, la fortune déjà considérable de la famille Buloz.

—Au tour du *Domino* à contribuer:

Au palais de Justice:

Le président—Comment misérable, pendant l'incendie vous volies la montre de ce monsieur au lieu de faire la chaîne!

Le prévenu—Mon président, elle n'était pas avec.

—Dernier écho du bal de l'Opéra, selon le Sphinx:

—Et ce mystérieux domino n'a pas voulu ôter son masque?

—Non; j'ai eu beau faire....

—Pas le moindre entraînement de sa part?

Un froid de *loup*!

—Une bien jolie nouvelle à la main, empruntée à l'*Événement*:

On ne sait pas être plus aimable et plus sincère:

Mme de R.... demandait hier une toilette nouvelle à son mari.

—Mais, ma bonne amie, lui répond celui-ci, c'est la troisième depuis deux mois, et tu conviendras......

—Tu me feras mourir! répond Mme de R.... en sanglotant, et tu verras que mon enterrement te coûtera bien plus cher qu'une robe.

—Je ne dis pas, continue le mari: mais au moins c'est une dépense une fois faite.

—La question d'Orient:

Télégramme adressé au *Télégraphe*:

Tout ce que nous distinguons,
C'est une émotion forte.
Partout on craint que la Porte
Ne sorte enfin de ses gonds.

LES INTENTIONS DE L'ALLEMAGNE.—La *Gazette de l'Allemagne du Nord* s'efforce de calmer les inquiétudes causées par l'attitude du représentant de l'Allemagne à la conférence, et elle répond en même temps aux suppositions émises par plusieurs journaux français relativement aux préoccupations et aux projets que pourrait suggérer au chancelier allemand le résultat des élections pour le Reichstag:

Que les journaux de Paris se rassurent, dit la feuille berlinoise. L'Allemagne n'a pas le moindre besoin de détourner l'attention des affaires intérieures sur une question extérieure. S'il existe un besoin, c'est que tous les Allemands qui y sont autorisés se soucient autant que possible des affaires intérieures de l'empire, d'autant plus qu'il n'y a pas une seule question extérieure qui appelle une participation directe de l'Allemagne et de l'opinion publique du pays.

Il n'eût pas été digne de la position qu'occupe l'empire allemand de s'exclure d'une conférence qui poursuit un but purement humain et chrétien simultanément appuyé par l'Allemagne. Il faut ajouter qu'il ne serait pas digne non plus de la position qu'occupe l'empire de continuer de telles négociations alors même qu'elles n'ont plus, ni dans le fond ni dans la forme, aucune chance de succès, même la plus minime.

UNE REINE QUI PROSCRIT LE RHUM.—La reine Ranovalomanjaka, de Madagascar, vient, par un édit récent, d'interdire formellement dans ses Etats la vente et la consommation de l'alcool. Le *Bulletin de la Société de tempérance* nous donne le texte de ce document, empreint d'une saveur particulière:

Moi, Ranovalomanjaka, par la grâce de Dieu et la volonté de mon peuple, reine de Madagascar et protectrice des lois de mon royaume, et voici ce que je vais vous dire, mes sujets: Dieu m'a donné ce pays et ce royaume, et, en ce qui regarde le rhum, à mes sujets! nous sommes d'accord, vous et moi (?) pour convenir qu'on ne doit pas en vendre à Antananarivo ni dans le district d'Imérina. C'est pourquoi je vous rappelle de nouveau que le rhum fait du mal à vos personnes, tout en gaspillant inutilement vos ressources; il fait le malheur de vos femmes et de vos enfants; il rend déraisonnables ceux qui étaient sages, et encore plus déraisonnables ceux qui l'étaient déjà; il fait que ceux qui en boivent n'ont plus de respect pour les lois du royaume et surtout il les rend coupables devant Dieu. Tout cela parce que le rhum est une mauvaise chose à avoir à Antananarivo; car, sous son influence, les gens en arrivent le soir à se battre à coups de massue ou à se jeter des pierres.

Pourquoi donc l'aimez-vous, ô mon peuple? Le commerce des bonnes choses qui vous fait gagner de l'argent sans nuire en rien, je l'aime beaucoup, ô mon peuple! Mais voici ce que je vous dis, ô mon peuple! si vous faites le commerce du rhum ou si vous employez des gens à le faire, soit à Antananarivo, soit dans le district d'Imérina précité, alors, en exécution des lois qui ont été rendues, je vous considérerai comme coupables, parce que je me fais un honneur de donner à mon peuple des lois qui lui feront du bien. Aussi je vous dis que s'il y a des gens qui violent mes lois, je les punirai. N'est-ce pas comme cela, ô mon peuple?—RANOVALOMANJAKA, reine de Madagascar.

UNE SUCCESSION PROBLÉMATIQUE.—Un correspondant de la *Haute Loire* signale ce joli cadeau—5 millions de dollars!—tombé, à la veille de Noël, dans le sabot d'un habitant de Craponne:

"L'oncle d'Amérique fera place au vieux cousin. En 1774, quand notre célèbre compatriote le général de Lafayette, ému des efforts héroïques que tentaient les colonies anglaises du Nouveau Monde pour assurer leur indépendance, fit un appel à ses compatriotes, quatre jeunes gens de Craponne: Girard, Farragne, Martin et Sicard, s'enrôlèrent sous la bannière du grand citoyen. Ils le virent à Chavagnac, et le rejoignirent au Havre, au moment du départ.

"Ils abordèrent la patrie de Franklin, et plantèrent le drapeau fleurdelisé de la France sur les murs de Philadelphie.

"Le drapeau étoilé de l'Union et celui de la France annonçaient au vieux monde l'indépendance du nouveau.

"Lafayette et la majeure partie de ses compagnons touchèrent le sol sacré de la patrie; mais les trois héros de Craponne, Girard, Martin et Sicard, ne revinrent point; un de leurs camarades, Farragne, donna quelques détails: ils cherchaient un établissement dans la Virginie.

"Le canon du 14 juillet et les événements qui en furent la suite firent oublier les trois héros.

"Aujourd'hui, la chancellerie du ministère des affaires étrangères des Etats-Unis fait demander des renseignements sur la famille de Girard, qui a laissé une fortune évaluée à plus de 5 millions de dollars.

"Craponne a quatre familles de ce nom, qui ne sont pas parents. A laquelle appartiendra la succession de l'archi-millionnaire?"

On a beau dire, mais quand on veut avoir une bonne chaussure, il faut aller au Magasin Rouge, coin Royale et Dumaine.

—A la police correctionnelle:

Le président—Vous avez laissé votre raison au fond de votre verre!

Le prévenu (souriant d'un air aimable).—Impossible, mon président, je vide mon verre trop soigneusement.

Licences de 1877.

Département des Finances, Hotel de Ville, Nouvelle Orléans, 7 février 1877.

Afin de faciliter la perception des licences de ville, MM. J. M. W. CANDISH, ULGER LAUVE et M. R. HUGHES sont autorisés, jusqu'au 1er mars prochain, à percevoir et délivrer les licences de 1877, à accorder l'escompte à ceux qui paieront promptement.

J. C. DENIS, Administrateur.

7 fév. au 1er

Licences de Ville de 1877.

Département des Finances, HOTEL DE VILLE, Nlle-Orléans, 12 janvier 1877.

LES LICENCES de ville, de 1877, sont maintenant dues et payables à ce département.

Les taux d'escompte suivants seront accordés:

Cinq pour cent de la présente date au 31 janvier 1877.

Trois pour cent du 1er février au 15 février 1877, inclusivement.

Deux pour cent du 16 février au 28 février 1877, inclusivement.

J. C. DENIS, Administrateur.

12 jan—au 28 fév'77

UN jeune homme qui lit le français, qui veut le parler couramment et joindre le plaisir à l'instruction, désire passer une ou deux soirées de la semaine avec une jeune personne qui s'exprime bien en français et l'aiderait à acquérir une connaissance parfaite de la langue. Elle doit avoir une vingtaine d'années, des manières agréables, être assez jolie et savoir parler l'anglais. Ses services seraient raisonnablement payés. S'adresser, en indiquant le jour et le lieu d'une entrevue, au soin de ce bureau, aux initiales C. I. ... boîte 193 du Bureau de Poste de la Nlle-Orléans.

10 fév—1t

Bureaux de Carondelet Canal and Navigation Company—Nouvelle-Orléans, 6 février 1877—Le 15 janvier dernier, à l'assemblée annuelle des actionnaires, les messieurs dont les noms suivent ont été élus directeurs:

B SALOY,	P. AVEGNO,
A. CHIAPELLA,	GEO. H. ANDREE,
ANT. CARRIERE,	V. PECHLAROBE,
FELIX LABATUT,	A. D. DORICOURT,
JOHN MCVITTEE.	

Le 5 du courant, à l'assemblée régulière des directeurs, M. B. SALOY a été réélu Président à l'unanimité, et M. P. TISNÉ JR, secrétaire.

P. TISNÉ, Jr., Secrétaire.

7 fév—5t

Bureau de la compagnie du Gaz de la Nlle-Orléans—5 février 1877—Le mardi, 9 janvier 1877, à l'assemblée annuelle des actionnaires de la compagnie, conformément à la charte, les messieurs dont les noms suivent ont été élus directeurs pour l'année courante:

JAMES JACKSON,	J. W. BURBRIDGE,
CHAS. MACREADY,	B. F. KENNER,
B. BISCOE,	H. V. ATTRELL,
S. H. KENNEDY.	

Et, aujourd'hui, à une réunion qui a eu lieu pour l'organisation, les officiers suivants ont été réélus à l'unanimité:

JAMES JACKSON, Président.
CHAS. MACREADY, Vice-président.
VOR. VALLOIS, Secrétaire.
P. L. RICHMOND, Trésorier.

VOR. VALLOIS, Secrétaire.

6 fév—7t

Restaurant des Etats-Unis.
XAVIER FAUCON,

128......RUE DE LA COMMUNE......128

EST prêt à fournir au public, AUX PLUS BAS PRIX, des repas de premier ordre et tout ce que la saison nous offre de plus fin. Salons privés au premier étage.

L. GIROT.

11..............rue du Camp..............11

Tailleur Fashionnable.

REÇOIT par chaque steamer des nouveautés d'Europe qu'il vend à bas prix pour de comptant.

Adressez-vous à lui pour vous en convaincre.

L'Union Française.

LE Conseil de Direction croit devoir rappeler à MM. les planteurs, chefs d'ateliers et d'établissements, que les demandes de travailleurs, ouvriers ou employés français sont toujours l'objet de la plus grande sollicitude.

Le Conseil appelle également l'attention ... français nouvellement arrivés ou autres ... [illegible]

EDGAR LABRE, Président.

MM. les membres de la Société l'Union Française, qui sont désireux de se rendre compte de la gestion de la société ... [illegible]

11 juin 76—1an

PEYCHAUD & GARCIA.

AU No 48 DE LA RUE DU CAMP.

Marchands de Fournitures de Bureaux, IMPRIMEURS, LITHOGRAPHES ET FABRICANTS DE LIVRES EN BLANC.

Les travaux de premier ordre sont une spécialité de la maison.

MM. Peychaud et Garcia ... [illegible]

Venez vous assurer des prix, avant de vous adresser ailleurs ou d'envoyer vos commandes au Nord.

LEON QUEYROUZE. OSCAR BOIS.

QUEYROUZE & BOIS,

MARCHANDS EN GROS DE GROCERIES, VINS, LIQUEURS ET Toutes sortes de Produits de l'Ouest, Aux Magasins Bleus, Coin Vieille-Levée et Bienville.

15 juillet ... Nlle-Orléans.

SPECTACLES, BALS, &c.

ACADEMIE DE MUSIQUE DE HERWELL.

[illegible] ... LUNDI soir, 12 février ... Mardi soir, MARDI-GRAS, GRAND BAL MASQUÉ ... [illegible]

Représentation extraordinaire

Au Bénéfice de M. MARC CHISTON, A LA SALLE GRUNEWALD, Dimanche, 11 février, à 3 heures du soir.

[illegible]

Proclamation
—DU—
ROI DU CARNAVAL.
EDIT XXI.

A tous ceux qui verront les présentes,—Salut!

Attendu que le mardi, 13e jour de février 1877, connu populairement sous le nom de Mardi-Gras, est le 21e anniversaire de Sa Très Gracieuse Majesté le Roi du Carnaval—et afin que ce jour soit convenablement observé, que tous ses sujets aimants puissent prendre part aux joyeuses manifestations, qu'ils prouvent ainsi leur inébranlable fidélité à Notre Moi en et à Notre Personne, il est ordonné et décrété:

1—Que toutes les formes actuelles de gouvernement—Etats que ou autres, civiles ou militaires—échappent à toutes les autorités durant le règne de Sa Majesté et devront, sur-le-champ, déclarer leur allégeance à son autorité.

2—Qu'à l'effet de permettre aux enfants du royaume de se joindre à l'ovation faite à leur souverain, leur donner un jour de récréation, leur faire comprendre la puissance et la gloire de notre règne—toutes les écoles de la ville seront fermées le Mardi-Gras.

3—Que tous les bureaux publics—ceux de l'Etat, ceux du gouvernement général et ceux de la municipalité—seront fermés.

4—Que les bureaux des corporations et les bureaux particuliers devront être fermés, et ceux de ses sujets qui y sont employés sont délivrés de toute autorité, excepté de la nôtre.

5—Que tous les bons et fidèles sujets s'organiseront en compagnies et se présenteront, sans retard, pour service actif, au Très Honorable Maréchal de l'Empire, qui est chargé de l'exécution de notre ordre royal.

DIEU SAUVE LE ROI!

Donné sous notre sceau et scellé, en la ville de Marseille, en route pour notre Capitale Royale, ce 22e jour de janvier 1877 et la 1000e année de notre règne.

PAR LE ROI LUI-MÊME,

REX.

CONFORME:

WARWICK,

Maréchal de l'Empire.

S'adresser à la Boîte 974 du Bureau de Poste de la Nlle-Orléans.

CHAUSSURES.
MAGASIN ROUGE,
COIN ROYALE & DUMAINE.

UN stock de CHAUSSURES frais et choisi avec le plus grand soin, de tous qualités, pour être vendu à un prix extrêmement réduit. Le tout doit être vendu. Venez donc tous au MAGASIN ROUGE, coin Royale & Dumaine.

M. LION, Agt.

4 fév—1m

JOSEPH BAYLE,
Successeur de H. CLOSTERMANN & BAYLE.
IMPORTATEUR de MARCHANDISES FRANÇAISES, ANGLAISES ET ALLEMANDES
4, RUE DE CHARTRES, Entre BIENVILLE & DOUANE.

LA maison la plus ancienne dans cette branche d'affaires. Son crédit et sa réputation en Europe et aux Etats-Unis la mettent à même de défier toute concurrence loyale. M. H. CLOSTERMANN, établi en Europe, s'occupera comme par le passé des achats de la maison.

L'HUILE DE FOIE DE MORUE BRUNE
—DE—
FAURE & MAILHO,
BORDEAUX.

A d'excellentes qualités qui la recommandent ... [illegible] ... T. CARBOUGER, 32 Chartres et dans les principales pharmacies.

GRAND VIN DU
CHATEAU PAPE CLÉMENT.
SEUL AGENT AUX ETATS-UNIS,
25 rue Bienville Vor MAIGNAN. Nlle-Orléans.

FINE WINES, COGNAC, OLIVE OIL

SEIGNOURET FRÈRES — TRADE F.S. MARK — BORDEAUX

COGNAC — HUILE D'OLIVE VIERGE

FINE CHAMPAGNE, ... [illegible]

BERGIER & DE SMET, Sole Agents, 42 Decatur St.

H. J. RIVET,
PHARMACIEN-DROGUISTE,
Importateur de Médicaments Patentés Français.

Agent du "TEXAS COTTON WORM DESTROYER." ... [illegible]

J. MANDIN & CIE.,
NEGOCIANTS-COMMISSIONNAIRES,
57 rue Decatur - - - - - Nouvelle-Orléans.

GRAND VIN DE CHAMPAGNE
EUGÈNE CLICQUOT

Un vin doux ... [illegible] ... et des vivants ... [illegible]

LIQUEUR, "L'Ermite de Bordeaux."

1 janv 77—1an

P. E. SARRAZIN,
279 rue Vieille-Levée, entre Ursulines et Hôpital.

Manufacture de Tabac à fumer, priser et chiquer à la vapeur.

Seule manufacture des célèbres tabacs à fumer CENTENNIAL ... [illegible]

Grand assortiment de pipes Bruyères, allumettes et articles de fumeurs.

Vient de recevoir un lot de VRAIES PIPES ECUME DE MER.

[illegible]

LEON MEDAL
CONFISEUR,

[illegible] ... GATEAUX, CONFISERIES ET PATISSERIES ... CHOCOLATS, FRUITS, CONFITS ... [illegible]

Fabrique à vapeur de Chocolat à vide.
P. PAVIA.

[illegible]

SPECTACLES, BALS, &c.

Grand Bal paré et masqué

SOIRÉE DE MARDI-GRAS ... [illegible]

Le Vingt Deuxième
Grand Bal Militaire Annuel Paré, Masqué et Travesti
DES
CONTINENTAL GUARDS
COMPANY A.

Sera Donné
A ST-PATRICK'S HALL,
JEUDI SOIR, 22 FEVRIER 1877,

Anniversaire de la naissance de Washington.

Comité d'Arrangements:

Lieutenant WM. PIERCE, chairman,
Lieutenant S. H. WATKINS,
Lieutenant F. PERILLOUX,
Trésorier G. L. HALL,
Comité J. CATHALONGUE,
C. W. MOFFETT,
MARK QUAYLE.

Les demandes d'invitation ... [illegible] ... Bijouterie de M. A. TYLER ... [illegible]

J. VERGNOLE,
...Rue Decatur...
—IMPORTATEUR DE—

VINS, COGNAC, LIQUEURS, FRUITS A L'EAU-DE-VIE, VERMOUTH, HUILE, SARDINES, ABSINTHE.

Seul agent pour le Sud et l'Ouest de W. E. CHUBB & CO. ... A. SELLIER & CO. ... [illegible]

BITTER DES ARABES
Supérieur à tout Autre.

[illegible] ... BITTER DES ARABES ... [illegible]

VERGNOLE, Propriétaire, Nlle-Orléans.

CHANGEMENT DE DOMICILE
Au coin Chartres et Conti.

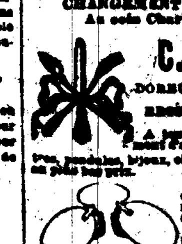

C. ROUYER,
DOREUR, GALVANISEUR, REGISSEUR ET OPTICIEN

A toujours un grand assortiment d'articles ... montres, pendules, bijoux, chaînes, etc., aux meilleurs prix.

[illegible]

DIVERS.

AUGUSTE'S
Commercial Restaurant,

ON y trouvera tout ce que la saison fournit ... [illegible]

BOIS CHARPENTE
DU MOULIN "BEAR,"

[illegible] ... NICHOLAS CORNELL.

A. Carrière & Sons
Négociants-Commissionnaires,
IMPORTATEURS ... [illegible]

Sun Mutual Insurance Company
CAPITAL PAYE......$500,000.

EXTRAIT DU VINGT-UNIÈME ETAT ANNUEL POUR 1876.

[illegible]

JAMES I. DAY, Président.

HORACE CARPENTIER, Secrétaire.

DIRECTEURS POUR 1877.

JNO. G. GAINES,	JAMES I. DAY,
E. J. HART,	LIONEL C. LEVY,
HENRY RENSHAW,	EMORY CLAPP,
HUGH WILSON,	P. A. CHAFFRAIX,
E. MOORE,	J. L. HARRIS,
A. BALDWIN,	L. ALDUS,
CHAS. MACREADY,	SCOTT MCGEHEE,
W. B. SEYMOUR,	GEO. JONAS,
JNO. R. A. FLOWER,	P. FAZIO,
J. WEBB,	T. L. AIREY,
S. W. TAYLOR,	B. F. CRAIG,
J. C. MORRIS,	SAM'L E. BOYD.

Pianos pour Etrennes.
J. A. PERIER,
380 RUE ROYALE 380

Entre St-Philippe et Ursulines.

[illegible]

Notes.

BILLETS PERDUS OU EGARES ... [illegible]

ATTENTION!
M. ANDRIEU - - - 150 Poydras.
CHAUSSURES FAITES EN VILLE. ... [illegible]

Somnambule.

[illegible]

CONSULAT DE FRANCE
A LA NOUVELLE-ORLÉANS, 7 RUE ST-LOUIS.

[illegible] (list of names)

Argent à prêter.

La Mechanics Loan and Saving Bank ... [illegible]

L'UNION FRANÇAISE.

[illegible]

Rapport de M. le trésorier.

[illegible]

INSTITUTIONS.

INSTITUTION D'AQUIN.

[illegible]

DOLHEAR.

COLLEGE COMMERCIAL.

[illegible]

LEVY DOLHEAR, Président.

Institution de Mlle Defrance,

PAR MLLE SUZANNE LARRIEU.

[illegible]

NEW ORLEANS SAVINGS INSTITUTION
156 rue du Canal.

[illegible]

Compagnie d'Assurance de l'Union de la Nlle-Orléans.

[illegible]

J. M. CRAWFORD, secrétaire.

LAURENT LAGASSAGNE,
Marchand - Commissionnaire et Importateur de Vins de Liqueurs.

[illegible]

J. A LACROIX,

[illegible]

Fabrique de Chaussures du Sud
—DE—
JOHN HANSEN,

Aux Nos. 23 et 25 de la rue du Canal, NOUVELLE-ORLÉANS.

[illegible]

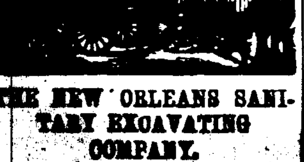

THE NEW ORLEANS SANITARY EXCAVATING COMPANY.

[illegible]

BAS PRIX.

[illegible]

Dix-neuvième Tableau Annuel
DE LA
Compagnie d'assurance HOPE de la Nouvelle-Orléans.

[illegible]

DIVERS.

Fireman's Insurance Company of New Orléans.

[illegible]

SECOND ETAT ANNUEL.

[illegible]

Etat de situation Annuel de la Compagnie d'Assurance de la Nouvelle-Orléans, Jusqu'au 31 décembre 1876.

ETABLIE EN 1805.

[illegible]

W. A. BELL,
E. GALLY,
E. MERILH,
A. SCHREIBER,

J. TUYES, Président.

J. W. HINCKS, Secrétaire.

JOHN L. LARROCHE, Troisième Justice de Paix, Paroisse d'Orléans, Lou.

[illegible]

J. W. HINCKS, Secrétaire.

DIRECTEURS.

Ernest Merilh,	Chs. J. Leeds,
E. Gally,	W. A. Bell,
Chas. Lafitte,	D. Fatjo,
W. Van Benthuysen,	Pierre Poutz,
Chs. E. Schmidt,	A. Schreiber,
Jules Aldigé,	J. Tuyes.

Association d'Assurance
—DE LA—
NOUVELLE ORLÉANS.
Bureaux, No. 123 rue du Canal.

SEPTIÈME ETAT ANNUEL.

[illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR A. MARKS, LEVY & CO.

[illegible]

Société Française d'Assistance Mutuelle de Jefferson.

[illegible]

Société Française d'Assistance Mutuelle de la Ville de Jefferson.

[illegible]

ETAT DE SITUATION
DE LA
Banque des Citoyens de la Louisiane,
CAPITAL ACTIF.

[illegible]

Loi de Revenu.

Voici le texte du bill présenté hier, au Sénat, par Mr Twitchell. Il a été lu deux fois, puis renvoyé au comité judiciaire.

[illegible]

REVUE HEBDOMADAIRE DE L'ABEILLE

[illegible]